

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**LA VILLE-AUX-DAMES****Séance du Conseil Municipal du 18 Mars 2019***L'An deux mille Dix-Neuf,**Le Dix-huit mars, à dix-neuf heures,**Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.*

Présents : M. BÉNARD Maire, Mr LELOUP, Mr PADONOU, Mme CARRÉ-DULOIR, Mr MARTIN, Mr MAZALEYRAT, Mr ANSELMO Adjoint au Maire, Mme HOEVE Conseillère municipale déléguée, Mr CHARRON, Mme LOTHION, Mme CAMARD, Mr DANSAULT, Mr BOUCHET, Mr MARQUES, Mme PRUVOT, Mr GIORDANO Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme BERMONT (procuration à N. HOEVE), Mme SUUN (procuration à D. MAZALEYRAT), Mme FRAPPEAU (procuration à S. MARTIN), Mme ROBERT (procuration à A. BÉNARD), Mme MAUDUIT (procuration à JB LELOUP), Mr ENGELS (procuration à M. GIORDANO), Mr VIARDIN (procuration MC. PRUVOT).

Absents : Mme MARIÉ, Mme LACOURT, Mr BLACHIER, Mme FERREIRA, Mme NIÉTO, Mme BORDES-PICHEREAU.

Secrétaire de séance : M. MARTIN Sébastien.

Mr Sébastien MARTIN, le plus jeune parmi les conseillers municipaux, est nommé secrétaire de séance.

01 –Vote des Taux d'imposition 2019

VU le code Général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019,

Monsieur le Maire prend la parole et propose au Conseil Municipal, les taux de contributions directes suivants :

	<i>Taux 2018</i>	Taux 2019
Taxe d'habitation	<i>13,20 %</i>	13,20 %
Taxe sur le foncier bâti	<i>20,70 %</i>	20,70 %
Taxe sur le foncier non bâti	<i>68,28 %</i>	68,28 %

PRÉCISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville.

Pour Information :

Les taux relatifs à la Contribution Économique Territoriale sont votés par la Communauté de Communes Touraine Est Vallées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** les taux d'imposition 2019 ci-dessus.

02 – B.P. 2019 : vote du Budget Principal

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Débat d'orientation budgétaires en date du 22 janvier 2019

Monsieur le Maire présente l'estimation des dépenses et des recettes par chapitre établie à partir du réalisé 2018 et justifie les principales variations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement prévues en 2019 se monte à 4 504 316 €

Les charges à caractères générales (011)

Le total de ce chapitre est estimé à 1 156 369 €
Ce chapitre est en légère augmentation par rapport à la prévision 2018, lié à l'augmentation de la fréquentation au restaurant scolaire, ainsi qu'aux crédits alloués à la communication et à la publication.

Les charges de personnel (012)

Le total de ce chapitre est estimé à 2 080 500 €
Prévisions en augmentation d'environ 3 % par rapport à 2018 qui s'explique par le nouveau PPCR, les 13 avancements d'échelon, et prévisions de deux postes de remplaçants.

Les autres charges de gestion courante (65)

Le total de ces charges est estimé à 547 331 €. Augmentation légère d'environ 1,7 % lié à la prévision de la subvention du CCAS.

Les charges financières (66)

Elles sont cette année estimée à 78 000 €
En légère diminution par rapport à l'année dernière, tout en sachant que certains emprunts pourraient se voir subir des augmentations d'intérêts dépendants des fluctuations du marché (emprunts à taux variables).

Charges exceptionnelles (67)

Le total de ce chapitre est estimé à 23 000 € (reversement passeports Loisirs Jeunes) et versement charges exceptionnelles si besoin.

Dotations aux amortissements (68)

Le total de ce chapitre est estimé à 219 000 €

Prélèvement loi SRU (014)

Pas de pénalités en 2019.

Virement à la section d'investissement (023)

L'autofinancement de l'investissement prévu cette année s'élève à 400 116 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement prévues en 2019 se monte à 1 395 816 €.

Emprunts et dettes assimilées (16)

Ce chapitre, d'un montant de 391 000 € correspond au remboursement en capital des emprunts existants.

Amortissement subventions (040) : 1800 €

Subvention d'équipement (20)

Ce chapitre correspondant au versement du fond de concours auprès de la C.C.E.T pour le programme voirie et éclairage public, et s'élève à 85 000 €

Les travaux et acquisitions (21) et (23)

Au total il est prévu cette année 918 016 € d'investissements.

- Opération 11 – Mairie : 33 430 € (Logiciel restauration scolaire, équipements informatique, isolements....)
- Opération 12 – Groupes scolaires : 64 400 € (*Toiture maternelle, jeux écoles, matériel restaurant scolaire*)
- Opération 13 – Bâtiments : 26 500 € (*Travaux église, vidéo protection club ados*)
- Opération 14 – Éclairage public : 10 000 € (achat décors Noël)
- Opération 15 – Véhicules : 20 000 € (*remplacement véhicule service bâtiments*)
- Opération 16 – Voirie : 369 500 € (*Voirie J. arc 2^{ème} tranche, Louise Michel, parking Dolto, parking cour Maryse Bastié*)
- Opération 17 – Environnement : 255 000 € (*1^{ère} partie aménagement du parc de loisirs Bois de plante*)
- Opération 18 – Acquisitions de terrains : 50 000 € (*Achat, régularisations*)
- Opération 19 – Salles municipales : 5 000 € (*Sonorisation Maria Callas*)
- Opération 20 - Cimetières : 39 186 € (*Modifications entrées cimetière et reprises concessions*)
- Opération 21 – Équipements sportifs : 45 000 € (*Bardage football, tapis mural basket et divers ...*)

Ces investissements seront financés en partie par les subventions à recevoir, les fonds propres et le recours à l'emprunt.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont d'un montant identique aux dépenses de fonctionnement soit 4 504 316 €.

Les produits de service du domaine (70)

Le total de ce chapitre représente 216 630 €. Il comprend les recettes provenant des services rendus (Cantine, concessions, redevances, reversement charges supplétives ...)

Les impôts et taxes (73)

Le total de ce chapitre est estimé à 3 284 800 €. La part impôt sur les ménages représente 80 % des recettes de ce chapitre.

Dotations et subventions (74)

Le montant de ce chapitre est prévu à 686 086 €.

Autres charges de gestion courante (75)

Ce chapitre à hauteur de 290 000 € (Revenus des immeubles et reversement budget annexe eau).

Produits exceptionnels (77)

Le total de ce chapitre s'élève à 1 800 €, et correspond pour une partie aux remboursements de sinistres.

Atténuation de charges (013)

Le total de ce chapitre est estimé à 25 000 €, et vient en déduction des charges salariales, car il correspond au remboursement de l'assurance du personnel des agents en maladie.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement prévues en 2019 est identique au total des dépenses d'investissement soit 1 395 816 €.

Dotations fonds divers et réserves (10)

Le total de ce chapitre s'élève à 145 700 €.

Il comprend le Fonds de Compensation de la T.V.A, correspondant à la récupération de T.V.A sur les investissements de l'année 2018, ainsi que la taxe locale d'équipement versé à chaque permis de construire.

En sachant que depuis 2018, les collectivités pourront récupérer la T.V.A sur les dépenses imputées en section de fonctionnement et qui concernent l'entretien des bâtiments, des voies et réseaux.

Emprunts et dettes assimilées (16)

Ce chapitre s'élève à 300 000 € correspondant au montant de l'emprunt qui sera contracté en 2019.

Subventions (13)

Le total de ce chapitre s'élève à 331 000 €.

Il correspond aux subventions sollicitées pour la requalification avenue Jeanne d'Arc 2^{ème} tranche, pour l'aménagement avenue George Sand Louise Michel, piste cyclable avenue Jeanne d'Arc

Amortissements (28)

Le total de ce chapitre est estimé à 219 000 €.

On retrouve le même montant au chapitre 68 en dépenses de fonctionnement.

Virement de la section de fonctionnement (021)

On retrouve ici la partie de l'autofinancement de l'année affectée à ce chapitre, provenant de la section de fonctionnement, chapitre 023. Elle se monte à 400 116 €.

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (par 19 voix pour et 04 Abstentions)**, le Budget Primitif 2019 – Budget Principal tel qu'annexé.

03 – Budget Eau : approbation du compte de gestion 2018 du trésorier

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le compte de gestion 2018 du budget Eau communiqué par le comptable public de Tours Banlieue Ouest.

Le tableau ci-dessous indique les résultats budgétaires de l'exercice 2018 constatés dans ses écritures :

BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	164 292.34 €	120 343.56 €
Dépenses	215 408.58 €	63 370.16 €
Résultat de l'exercice	- 51 116.24 €	+ 56 973.40 €

Monsieur le Maire précise que les résultats d'exécution du compte de gestion sont en parfaite concordance avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** le compte de gestion 2018 du trésorier pour le Budget Eau.

04– Approbation du Compte Administratif 2018 - Eau

Après avoir fait la présentation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'eau arrêté comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes	164 292.34 €	120 343.56 €
Dépenses	215 408.58 €	63 370.16 €
Excédent (+) 2018		56 973.10 €
Déficit (-) 2018	- 51 116.24 €	

Monsieur le Maire sort de la salle avant le vote du compte administratif 2018 - Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** le compte Administratif 2018 –Budget Eau tel qu'annexé.

05 – Affectation des résultats du compte administratif 2018 - EAU

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle que l'affectation des résultats constitue l'une des principales innovations de la M 14.

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice lors de l'arrêté des comptes par l'assemblée délibérante.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Après constatation de ce résultat, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- ✓ soit au financement de la section d'investissement
- ✓ soit au financement de la section de fonctionnement

Pour le budget EAU, Monsieur BÉNARD présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 76 973.40 €
- un excédent cumulé d'investissement de 406 800.52 €

En conséquence, il est proposé de répartir le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 973,40 €
<u>B - Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 000,00€
C - Résultat à affecter = A + B = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	76 973,40 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u> Dépenses 001 (Besoin de financement) Recettes 001 (Excédent de financement)	406 800,52 €
<u>E - Solde RAR investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement (subventions)	0,00 €
Excédent de financement F	0,00 €
Affectation = C	= G + H 76 973,40€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) Dotation complémentaire R 1068 en investissement	0,00 €
3) H Report en fonctionnement R 002	76 973,40 €
DEFICIT REPORTE D 001	51 116,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** l'affectation des résultats du compte administratif 2018 – Budget Eau tels que détaillés ci-dessus.

06- Reversement exceptionnel de l'excédent du Budget Eau 2018 sur le Budget Principal 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2221-48 et R 2221-90

VU la délibération du 19 mars 2018, approuvant le budget primitif,

CONSIDÉRANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

CONSIDÉRANT que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

CONSIDÉRANT que le budget annexe de l'eau est excédentaire à hauteur de 250 000€ et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement et de la section d'investissement sont remplies,

Monsieur le Maire, prend la parole, et informe l'Assemblée de l'opération comptable sur les articles budgétaires suivants :

Budget eau

Article 672 (Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement) 250 000 €

Budget principal

Article 7562 (Excédent reversés par les régies dotées de la personnalité morale) 250 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **Décide (à l'unanimité)**

- **D'AUTORISER** le reversement exceptionnel de la somme de 250 000€ du budget de l'eau au profit du budget principal,
- **DE REPRENDRE** ces crédits au budget 2019

07 – B.P. 2019 : vote du Budget annexe Eau 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 21 janvier 2019,

Monsieur le Maire présente le Budget annexe de l'Eau.

Celui-ci s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme 321 500 €, à la section de fonctionnement.

Et s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 472 800,52 €, à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (par 19 voix pour et 04 Abstentions)**, le Budget Eau 2019, tel qu'annexé.

08 – Budget Assainissement : approbation du compte de gestion 2018 du trésorier

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le compte de gestion 2018 du budget Assainissement communiqué par le comptable public de Tours Banlieue Ouest.

Le tableau ci-dessous indique les résultats budgétaires de l'exercice 2018 constatés dans ses écritures :

BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Recettes	69 169.00 €	211 135.99 €
Dépenses	29 450.88 €	289 989.28 €
Résultat de l'exercice	39 718.12 €	- 78 853.29 €

Le compte de gestion du budget Assainissement est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** le compte de gestion 2018 du trésorier pour le Budget Assainissement.

09– Approbation du Compte Administratif 2018 - Assainissement

Monsieur le Maire prend la parole et après avoir fait la présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice 2018, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement arrêté comme suit :

	Investissement	Exploitation
Recettes	69 169.00 €	211 135.99 €
Dépenses	29 450.88 €	289 989.28 €
Excédent (+) 2018	+ 39 718.12 €	
Déficit (-) 2018		- 78 853.29€

Mr le Maire sort de la salle avant le vote du compte administratif 2018 - Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** le compte Administratif 2018 –Budget Assainissement tel qu'annexé.

10 – Affectation des résultats du compte administratif 2018 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle que l'affectation des résultats constitue l'une des principales innovations de la M 14.

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice lors de l'arrêté des comptes par l'assemblée délibérante.

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Après constatation de ce résultat, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- ✓ soit au financement de la section d'investissement
- ✓ soit au financement de la section de fonctionnement

Pour le budget ASSAINISSEMENT, Monsieur BÉNARD présente :

- un déficit cumulé de fonctionnement de - 24 976.53 €
- un excédent cumulé d'investissement de 196 025.64 €

En conséquence, il est proposé de répartir le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	- 78 853,29 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B - Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 876,76 €
C - Résultat à affecter = A + B	
= A + B (hors restes à réaliser)	- 24 976,53 €
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	
Dépenses 001 (Besoin de financement)	
Recettes 001 (Excédent de financement)	196 025,64 €
<u>E - Solde RAR investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (subventions)	0,00 €
Excédent de financement F	0,00 €
Affectation = C	= G + H €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) Dotation complémentaire R 1068 en investissement	0,00 €
3) H Report en fonctionnement R 002	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002	24 976,53 €
EXCEDENT REPORTE R 001	196 025,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (à l'unanimité)** l'affectation des résultats du compte administratif 2018 – Budget Assainissement tels que détaillés ci-dessus.

11 – B.P. 2019 : vote du Budget annexe Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 21 janvier 2019,

Monsieur le Maire présente le Budget annexe de l'Assainissement.

Celui-ci s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 210 289,53 € à la section de fonctionnement.

Et s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de 245 541.64 €, à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **approuve (par 19 voix pour et 04 Abstentions)**, le Budget Assainissement 2019, tel qu'annexé.

Fin de la séance : 20 H 15
